

# Demande d'enregistrement d'un nouveau parti politique

(Loi électorale, L.R.N.-B. 1973, c.E-3, par.133(1))



**P 04 802**  
**(2011-02-07)**

Date : \_\_\_\_\_

Destinataire : Directeur général des élections  
Élections Nouveau-Brunswick  
C. P. 6000  
Fredericton, NB E3B 5H1

Expéditeur : \_\_\_\_\_  
(Nom du parti politique)

Objet : **Enregistrement d'un nouveau parti politique**

Conformément au paragraphe 133(1) de la *Loi électorale*, veuillez enregistrer le parti politique ci-dessous, dont le nom intégral est le suivant :

Aux fins des documents d'élection ou d'autres papiers officiels, le nom abrégé du parti politique est le suivant :

Le nom et l'adresse du chef du parti sont les suivants :

L'adresse à laquelle la correspondance destinée au parti peut être adressée est :

L'adresse où sont conservés ses registres, archives et comptes, y compris les comptes relatifs aux contributions qui lui ont été faites et dépenses qu'il a engagées est la suivante :

Les noms et adresses des dirigeants du parti sont les suivants :

Dirigeant	Nom	Adresse (adresse de voirie : numéro et nom de rue, municipalité ET code postal, numéros de téléphone et de télécopieur et adresse courriel)
Président(e)		

1 <sup>er(re)</sup> vice-président(e)		
2 <sup>e</sup> vice-président(e)		
Secrétaire		
Trésorier(ière)		
Autre (s'il y a lieu) :		

---

(Signature du chef du parti)